



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi le 11 juillet 2022 à 19h 30 devant public à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Jean- Martin Villeneuve Conseiller # 1
Madame Lisa Ann Jungemann, Conseillère # 2
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

EST ABSENT

Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

3 personnes assistent à la séance ordinaire publique

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.
Le maire prend les présences qui confirme le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2207-01

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 juin 2022
4. Présentation et adoption des comptes à payer de juin 2022
5. Dépôt de l'états des résultats du 1 janvier au 30 juin 2022



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

6. Résolution pour la donation centre communautaire
7. Dépôt demande d'aide financière (PRIMA)
8. Dépôt pour débiter la formation du comité du Plan vert pour la municipalité
9. Demande aide financière Volet IV Fonds de soutien à la vitalisation MRC Matanie entente intermunicipale MRC St-Ulric Ste-Paule et St-Léandre
10. Demande de protocole d'entente sur la tarification entre le Service protection incendie de la MRC et la Municipalité de Saint-Léandre
11. Nomination du maire corporation des TPI MRC
12. Période des questions
13. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Adoption du procès-verbal du 13 juin 2022

RÉSOLUTION 2207-02

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungmann** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 juin 2022, tel que reçu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Adoption des comptes à payer de juin 2022

RÉSOLUTION 2207-03

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de juin 2022 par Monsieur Castonguay.

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de juin 2022 pour un total des comptes incompressibles de 23 375.33\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 69.61\$, les salaires nets des employés de 11 350.37\$, les remboursements des prêts de 3 253.71\$, le remboursement des DAS de mai au montant de 7 526.31\$, de 411,20\$ soit le paiement des services publics et le remboursement de la carte Visa de juin au montant de 764.13\$ et un montant de 48 289.32\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 71 664.65\$ pour le mois de juin 2022, incluant les crédits à recevoir de Brant pour retour de marchandise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5- Dépôt de l'états des résultats du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

Monsieur André Marcil informe les personnes présentes de l'état des résultats du 1 janvier au 30 juin 2022.



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

RÉSOLUTION 2207-04

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de déposer l'état des résultats de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 montrant un surplus d'opération de \$52 133.68

Dépôt des états financiers
pour la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

Les revenus totaux de la période s'élevent à
536 982.88 \$

Les charges totales de la période s'élevent à
484 849.20 \$
pour un excédent de **52 133.68\$**

	BUDGET EN COURS	SOLDE À DATE
REVENUS		
TAXES GÉNÉRALES	375 000.00 \$	378 447.10 \$
SERVICES MUNICIPAUX	55 500.00 \$	51 888.00 \$
TOTAL TAXES	430 500.00 \$	430 335.10 \$
GOUV. DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
IMMEUBLES ET ÉTABLISSEMENTS DU GOUV.	16 242.00 \$	16 242.00 \$
GOUV. DU CANADA ET SES ENTREPRISES	6 356.00 \$	6 356.00 \$
TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	22 598.00 \$	22 598.00 \$
TRANSFERTS ENTENTES PARTAGE DE FRAIS		
SÉCURITÉ PUBLIQUE	250.00 \$	239.97 \$
AUTRE POINT DE TAXES	4 900.00 \$	4 900.00 \$
TRANSPORT	265 723.00 \$	- \$
TOTAL TRANSFERTS ENTENTES PARTAGE D	270 873.00 \$	5 139.97 \$
TRANSFERTS DE DROIT RECYC-QUÉBEC	21 012.00 \$ 27 133.00 \$	21 012.00 \$ - \$
TOTAL TRANSFERTS	319 018.00 \$	26 151.97 \$
SERVICE INCENDIE MRC DE LA MATANIE	30 000.00 \$	43 109.00 \$
TOTAL SERV. RENDUS AUX ORGANISMES M	30 000.00 \$	43 109.00 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	500.00 \$	3.00 \$
PERMIS	1 600.00 \$	800.50 \$
IMPOSITION DE DROITS	6 000.00 \$	933.50 \$
INT. ARRIÈRE TAXES	6 500.00 \$	3 130.25 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

INTÉRÊTS	4 100.00 \$	5 303.05 \$
AUTRES REVENUS	7 500.00 \$	4 618.38 \$
TOTAL REVENUS	827 066.00 \$	536 982.88 \$
 CHARGES		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
CONSEIL	27 360.00 \$	11 509.60 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	151 472.00 \$	89 307.78 \$
GREFFE	3 800.00 \$	- \$
ÉVALUATION	27 624.00 \$	29 866.81 \$
AUTRES	23 658.00 \$	23 026.14 \$
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	233 914.00 \$	153 710.33 \$
 POLICE		
POLICE	28 242.00 \$	14 121.00 \$
 SÉCURITÉ INCENDIE		
SÉCURITÉ INCENDIE	67 338.00 \$	33 985.61 \$
 SÉCURITÉ CIVILE		
SÉCURITÉ CIVILE	1 000.00 \$	- \$
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	96 580.00 \$	48 106.61 \$
 TRANSPORT		
RÉSEAU ROUTIER		
VOIRIE MUNICIPALE	168 300.00 \$	67 067.61 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	212 700.00 \$	177 808.72 \$
ÉCLAIRAGE DES RUES	2 000.00 \$	1 104.00 \$
SIGNALISATION	2 500.00 \$	160.44 \$
TOTAL RÉSEAU ROUTIER	385 500.00 \$	246 140.77 \$
TRANSPORT EN COMMUN	1 662.00 \$	1 743.00 \$
PLAQUE DE RUES ET SIGNALISATIONS	2 500.00 \$	160.44 \$
TRANSPORT COLLECTIFS	1 662.00 \$	1 743.00 \$
TOTAL TRANSPORT	387 162.00 \$	247 883.77 \$
 MATIÈRES RÉSIDUELLES		
COLLECTE ET TRANSPORT	15 700.00 \$	6 978.85 \$
ÉLIMINATION	21 273.00 \$	6 614.00 \$
TOTAL DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMI	36 973.00 \$	13 592.85 \$
 MATIÈRES RECYCLABLES		
TRI ET CONDITIONNEMENT	28 700.00 \$	7 293.09 \$
PLAN DE GESTION	938.00 \$	984.00 \$
TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES	66 611.00 \$	21 869.94 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

COURS D'EAU	1 668.00 \$	1 668.00 \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	68 279.00 \$	23 537.94 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	6 200.00 \$	838.16 \$
AUTRES - QUOTE-PART MRC	5 378.00 \$	2 217.00 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE	8 441.00 \$	3 055.16 \$
LOISIRS ET CULTURE		
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES		
PARCS ET TERRAINS DE JEUX	1 000.00 \$	713.28 \$
AUTRES	15 586.00 \$	5 953.66 \$
TOTAL ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	16 586.00 \$	6 666.94 \$
ACTIVITÉS CULTURELLES		
TOTAL ACTIVITÉS CULTURELLES	7 000.00 \$	- \$
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	23 586.00 \$	16 919.06 \$
INTÉRÊTS	5 967.00 \$	1 888.45 \$
TOTAL CHARGES	827 066.00 \$	484 849.20 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	- \$	52 133.68 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6- Résolution pour la donation centre communautaire

André Marcil, informe que le projet de donation du Centre Communautaire de Saint-Léandre de la part du Regroupement des organismes populaires de Saint-Léandre est maintenant prêt pour sa signature devant la notaire.

RÉSOLUTION 2207-05

Considérant, qu'une demande a été faite pour la préparation des documents pour le transfert du terrain et de l'immeuble du Centre Communautaire de Saint-Léandre entre le Regroupement et la municipalité;

Considérant, que le propriétaire du terrain et de l'immeuble, soit le Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre s'engage à donner le tout à la Municipalité de Saint-Léandre

Considérant, que les documents sont prêts pour la signature devant notaire afin de réaliser l'opération entre les parties concernées;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Considérant, que toutes les parties sont d'accord avec le document préparé pour la donation;

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement résolu de mandater André Marcil, directeur général et Monsieur Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre à titre de signataire pour la Municipalité de Saint-Léandre devant la notaire pour la donation du Centre Communautaire de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7- Dépôt demande d'aide financière (PRIMA)

André Marcil explique qu'une demande d'aide financière est faite pour la (PRIMA), soit le Programme d'infrastructures municipales pour les aînées.

L'aide financière est demandé pour la phase II du parc Inter générationnel et du sentier pédestre d'environ un kilomètre sur le terrain municipal près de l'école. Le coût total du projet est de 98 155.31\$ et l'aide financière demandée est de 89 628.88\$ soit une aide financière demandée d'environ 90%

RÉSOLUTION 2207-06

Attendu que la municipalité de Saint-Léandre dépose une demande d'aide financière par le Programme d'infrastructures municipales pour les aînées (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population. Il accorde un financement aux municipalités ayant adopté une politique des aînées et un plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînées.

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Léandre autorise le dépôt de la demande d'aide financière par Monsieur André Marcil, directeur général; que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle; que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées; que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coût.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. Dépôt pour débiter la formation du comité du Plan vert pour la municipalité

Monsieur André Marcil, informe les personnes présentes, du fort intérêt et de la motivation pour le Conseil Municipale de devenir une



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

municipalité verte et un leader dans la MRC de la Matanie, en formant un comité citoyen et citoyennes pour le dépôt d'un Plan Vert au début de l'année 2023.

RÉSOLUTION 2207-07

Considérant, que la municipalité désire déposer au début de 2023, un plan vert pour la municipalité de Saint-Léandre;

Considérant, la volonté de devenir une municipalité leader verte dans la MRC de la Matanie;

Considérant, important la formation rapide d'un comité citoyen, citoyenne pour définir les objectifs, les buts et les moyens à mettre en place afin d'obtenir des résultats concrets pour déposer un plan vert pour la municipalité de Saint-Léandre au début 2023;

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** et unanimement résolu de mandater André Marcil à titre de responsable pour la formation du Comité pour le dépôt d'un plan vert au début 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9. Demande aide financière Volet IV Fonds de soutien à la vitalisation MRC Matanie entente intermunicipale MRC St-Ulric Ste-Paule et St-Léandre

André Marcil, fait lecture de la proposition de la résolution de la Demande aide financière Volet IV Fonds de soutien à la vitalisation MRC Matanie entente intermunicipale MRC St-Ulric Ste-Paule et St-Léandre

RÉSOLUTION 2207-08

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMH, PAR LA MRC DE LA MATANIE, DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léandre a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie pour le Service régional de sécurité incendie et la Ville de Matane désirent présenter un projet *Étude d'opportunité – Mise en commun de ressources entre services de sécurité incendie*, au MAMH dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Andrée Blouin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre s'engage à participer au projet *Étude d'opportunité – Mise en commun de ressources entre services de sécurité incendie* dont les coûts seront assumés par la MRC de La Matanie et l'aide financière du FRR volet 4;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre nomme la MRC de La Matanie organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

10. Demande de protocole d'entente sur la tarification entre le Service protection incendie de la MRC et la Municipalité de Saint-Léandre

André Marcil, informe l'audience présente et faisant suite de la résolution précédente en lien avec les Services de Protections Incendies dans la MRC de la Matanie qu'il est important d'obtenir une tarification juste et équitable pour la tarification entre la municipalité et la MRC pour les services d'entre-aide en matière de protection incendie au besoin lorsque requis.

RÉSOLUTION 2207-09

Il est proposé par Madame Julie Michaud et unanimement résolu de faire une demande afin d'obtenir une tarification juste et équitable pour la tarification entre la municipalité et la MRC pour les services d'entre-aide en matière de protection incendie au besoin lorsque requis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

11. Nomination du maire à la corporation des TPI MRC

André Marcil confirme avoir reçu une demande de la MRC afin de nommer le Maire de Saint-Léandre à la Corporation des TPI de la MRC

RÉSOLUTION 2207-10

NOMINATION DU MAIRE À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DE LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI DE LA MRC DE MATANE



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

Considérant que la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane, ci-après la Corporation, est un organisme à but non lucratif dont le mandat vise principalement la mise en valeur du territoire forestier public au profit des communautés rurales ;

Considérant que l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matanie agissent à titre de membres de la Corporation et doivent respectivement désigner une personne pour les représenter lors des assemblées ordinaires ou extraordinaires des membres de l'organisme

Considérant qu'en raison de l'élection de novembre 2021, les municipalités sont invitées à confirmer leur participation à titre de membre de la Corporation et à nommer de nouveaux représentants ;

Considérant qu'aucun frais d'adhésion n'est chargé aux municipalités membres et que les municipalités ne participent pas au financement de la Corporation ;

Considérant que les réunions de la Corporation précède habituellement les rencontres du Conseil de la MRC de La Matanie et qu'il est suggéré que les municipalités nomment leur maire à titre de représentant ;

En conséquence, il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal de Saint-Léandre maintienne son adhésion à titre de membre corporatif de la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane et désigne son maire, Monsieur Steve Castonguay comme représentant lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

12. Période des questions

Une période des questions est tenue.

13. Levée de la séance ordinaire

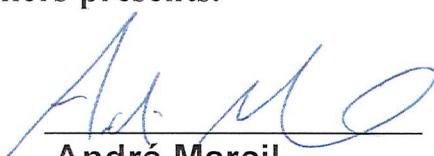
RÉSOLUTION 2207-11

Il est proposé par **Madame Lisa-Ann Jungemann** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 11 juillet, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 52.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Steve Castonguay
Maire



André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier